

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Jeunesse et des Sports
Service des Sports
0413319696

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 24 MAI 2019
SOUS LA PRÉSIDENCE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. BRUNO GENZANA**

OBJET : Aide au développement du sport départemental - Manifestations sportives - 3ème répartition.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le Délégué aux sports, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département poursuit son aide à l'organisation de manifestations sportives, avec une 3^{ème} répartition de subventions au titre de 2019.

Les associations sportives du département, affiliées à une fédération sportive agréée, et ayant au moins une année d'existence au moment du dépôt de la demande, peuvent bénéficier d'une subvention d'aide à l'organisation de manifestations sportives de niveau national ou international, ou ayant un budget supérieur ou égal à 30 000 €

Pour que le dossier soit recevable par les services départementaux, les associations doivent obligatoirement fournir un ensemble de documents administratifs et comptables, dont le descriptif précis de la manifestation.

Les subventions sont versées à la présentation d'un compte rendu moral et financier.

Ces événements sportifs majeurs participent à la promotion et à la dynamique de notre territoire en accueillant l'élite sportive mais également des amateurs et un public nombreux.

Ainsi, 28 subventions pour un montant total de 379 000 € sont proposées.

Le tableau récapitulatif de ces manifestations est joint en annexe.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

